ETAT DE VAUD
DÉPARTEMENT DES FINANCES, DU TERRITOIRE ET DU SPORT
DIRECTION GENERALE DU TERRITOIRE DU LOGEMENT

DÉPARTEMENT vaud

COMMUNE DE SAINT-SULPICE

ABROGATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION CANTONAL (PEC) N° 2b
AMENAGEMENT DU LITTORAL

PLAN D'ABROGATION

Approuvé par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL)
Lausanne, le
Le Directeur général
Alain Turatti

Soumis à l'enquête publique à Saint-Sulpice
du 4 février 2015 au 25 février 2015
L'attestant, au nom de la Municipalité
Le Syndic Etienne Dubois
Le Secrétaire Jean Decker

Approuvé par le Département compétent du Canton de Vaud
Lausanne, le
La Cheffe du Département
Christelle Luisier Brodard

Dossier n° 2429
Version du nouveau zonier 22.07.2015

PLAREL Lausanne

Entré en vigueur le
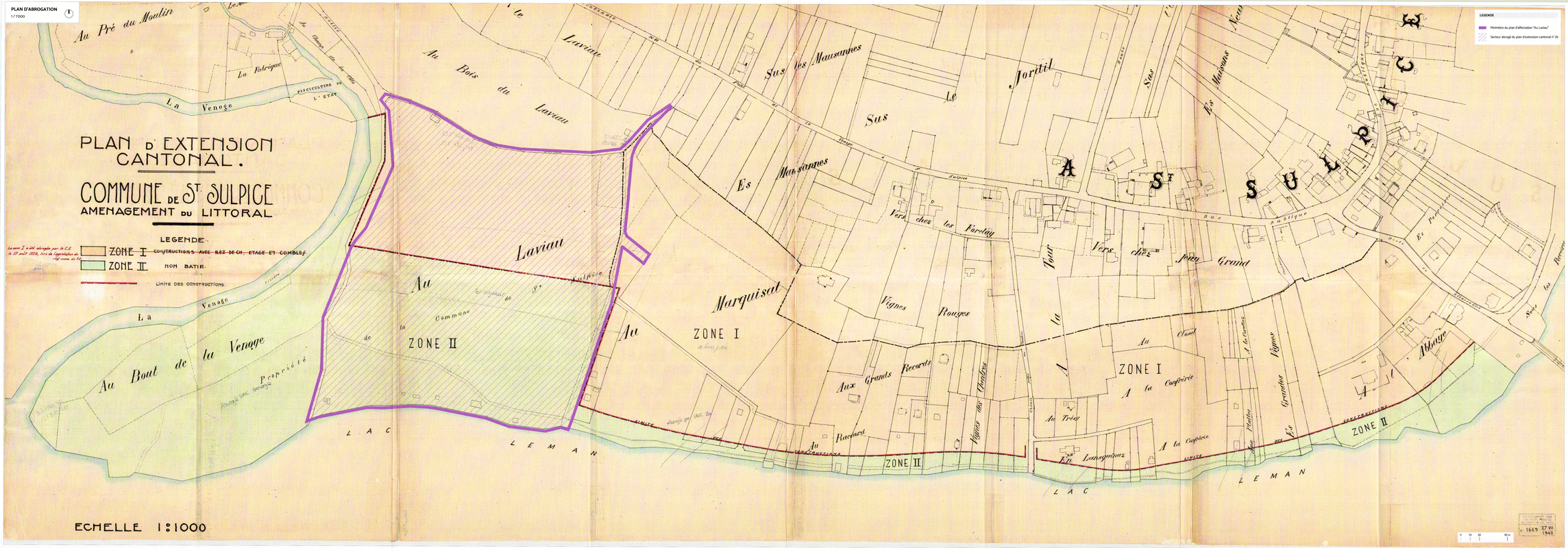
PLAN D'ABROGATION
1 / 1000